

## COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

# PROJET SAISONNIER 2026-2027

## AVEC LA COLLABORATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE & DIRECTION SPORTIVE NATIONALE

### Table des matières

|                                                                                             |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>PROJET FÉDÉRAL – SAISON 2026-2027</b>                                                    | 1 |
| Projet fédéral et ses axes prioritaires                                                     | 1 |
| Politique de mise en œuvre du projet fédéral                                                | 2 |
| Rappel des missions nationales de la DTN                                                    | 2 |
| Structuration de la DTN                                                                     | 2 |
| Structuration de la DSN                                                                     | 3 |
| Domaines d'activité de la DTN                                                               | 3 |
| Domaines d'activité de la DSN                                                               | 3 |
| <b>DÉVELOPPEMENT DU PROJET FÉDÉRAL - SAISON 2026-2027</b>                                   | 3 |
| Mission 1 : Préservation de l'intégrité physique et psychique des pratiquants               | 3 |
| Mission 2 : Accompagner le déploiement des politiques publiques au sein de la fédération    | 4 |
| Mission 3 : Accompagner le déploiement du projet fédéral et de ses axes prioritaires        | 5 |
| Mission 4 : Manager les ressources humaines et accompagner les évolutions institutionnelles | 6 |

## PROJET FÉDÉRAL – SAISON 2026-2027

### Projet fédéral et ses axes prioritaires

L'action fédérale s'inscrit prioritairement dans le cadre des axes ciblés avec les élus fédéraux, il s'agit principalement de :

- **féminisation des pratiques** : augmentation significative du nombre de femmes dans les pratiques et les instances ; notamment une sensibilisation aux pratiques d'auto-défense personnelle ;
- **parasport** : maintien de la forte dynamique d'inclusion en handisport comme en pratiques adaptées ;

- **public jeune** : augmentation significative du nombre de jeunes de moins de 25 ans dans toutes les disciplines ;
- **sport santé** : structuration d'une politique fédérale de santé par le sport. Déploiement des formats porteurs, et suivi des sportifs ;
- **écologie et biodiversité** : déploiement des politiques de transition (notamment transports et recyclages) et des partenariats environnementaux.

### Politique de mise en œuvre du projet fédéral

Inscrire les acteurs principaux de la fédération ainsi que les licenciés fédéraux dans une logique de réflexion permanente sur leurs propres pratiques. Cette politique dite « consultative » devrait conduire vers la réussite du projet fédéral sus-cité et notamment remédier aux difficultés des saisons précédentes. Les orientations proposées sont les suivantes :

- Construire les actions sportives au regard de la sécurisation maximale des pratiquants, de l'évolution des pratiques et des comportements sociaux d'aujourd'hui : clé pour une appropriation des principes protecteurs et une modification durable des comportements ;
- Traitement de toute problématique, petite ou grande, fondée sur l'intelligence collective d'un triptyque d'élus, d'experts et de membres des équipes (administratives et techniques) : clé pour une gouvernance partagée et une conduite de changement apaisée.

### Rappel des missions nationales de la DTN

La DTN est chargée du suivi des dossiers d'ordre technique (recrutement de cadres techniques, formations, sélection nationale du haut niveau, réglementation sportive et médicale, arbitrage des conflits, recherche et innovation, documentation fédérale, etc.) et chargé également de répondre aux questions des clubs en matière de renseignements (conseil technique).

Mission 1 : Préservation de l'intégrité physique et psychique des pratiquants.

Mission 2 : Accompagner le déploiement des politiques publiques au sein de la fédération.

Mission 3 : Accompagner le déploiement du projet fédéral (de ses axes prioritaires).

Mission 4 : Manager les ressources humaines et accompagner les évolutions institutionnelles.

### Structuration de la DTN

La DTN est organisée en « départements nationaux » dirigés par des « responsables nationaux [RN] » : formation d'enseignant de club et équivalence [RN-FE], formation d'officiel [RN-FO], grades et équivalence [RN-GE], sélection nationale de haut niveau [RN-HN], recherche et innovation [RN-RI]).

La gestion d'un département est effectuée d'une manière transversale aux différentes disciplines nationales martiales ou/et sportives, cela dans le but d'éviter un cloisonnement des disciplines, de faciliter les passerelles d'acquis de compétences et également de mutualiser les moyens.

[Dans le cadre d'une ligue régionale, la structuration technique régionale est calquée sur celle du niveau national. La mise place des actions techniques régionales est pilotée par l'équipe de la « direction technique régionale » sous la direction d'un « directeur technique régional

[DTR] », de [DTR adjoints] et de responsables régionaux » [RR] (Ex. : [RR-FE] chargé des formations d'enseignant de club et équivalence).

### Structuration de la DSN

Chargé de la mise en place des actions fédérales (compétitions et stages techniques) et du respect de la réglementation concernant les manifestations sportives, du suivi des demandes d'autorisation à manifestation et des différentes actions sportives sur le terrain.

La direction sportive nationale [DSN] pilote les actions sportives nationales propres aux différentes « divisions nationales martiales ou/et sportives ».

Une division officie par type de discipline ou groupe de disciplines proches sous la direction d'un « responsable de division nationale » [RDN] (Ex. : [RDN] chargé des arts de la défense personnelle).

[Dans le cadre d'une ligue régionale, la structuration sportive régionale est calquée sur celle du niveau national. La mise place des actions sportives régionales est pilotée par l'équipe de la « direction sportive régionale » sous la direction d'un « directeur sportif régional [DSR] », de [DSR adjoints] et de responsables de division régionale » [RDR] (Ex. : [RDR] chargé des arts martiaux japonais).

### Domaines d'activité de la DTN

- Sécurisation des pratiques,
- Formations initiales et continues,
- Politiques publiques prioritaires,
- Accompagnement et appuis des dynamiques territoriales,
- Missions transverses et missions supports.

### Domaines d'activité de la DSN

- Espaces de pratiques,
- Compétitions, haut niveau et performance,
- Accompagnement des disciplines fédérales.

## DÉVELOPPEMENT DU PROJET FÉDÉRAL - SAISON 2026-2027

### Mission 1 : Préservation de l'intégrité physique et psychique des pratiquants

En matière de sécurisation des pratiques, la lutte contre le dopage, les violences et les discriminations doivent être la priorité fédérale. Toutefois au-delà d'une politique volontariste sur ces sujets, votre fédération est attendue sur des implications plus particulières : au regard de ses spécificités disciplinaires.

**Lutte contre le dopage** : depuis 2002, la FSC n'a pas relevé de cas de dopage en son sein.

**Lutte contre les violences et discriminations** : depuis 2002, également la FSC n'a pas détecté en son sein d'actes de violences et discriminations lors de manifestations officielles et été averti de celles-ci dans le cadre d'associations.

**Lutte contre les accidents corporels** : la FSC est touchée par une faible accidentalité aussi bien dans le cadre de ses associations adhérentes qu'en manifestation officielle fédérale

(Relevés des sinistres fédéraux par la Mutuelle des Sportifs de 2006 à 2024 et par la MAIF de 2024 à 2026). À contrario, il est utile de rappeler que certains sports de combat et arts martiaux de compétition peuvent occasionner de lourdes conséquences humaines (physiques et psychiques) et engendrer des procédures juridiques et assurantielles majeures. Sur la base de ce constat, un dispositif prioritaire de sécurisation des pratiques est déployé, notamment lors des rendez-vous de compétition et une sensibilisation en la matière est de vigueur lors des sessions de formation d'officiel et d'enseignant de club.

Ci-dessous, les axes majeurs en vue de la saison 2026-2027 :

- Déploiement de la chaîne de prévention, de traitement et de sanction :
  - Détection de tous ordres concernant le dopage, traitement et suivi par la Commission Nationale Prévention Dopage (C.N.P.D.) ;
  - Signalements de tous ordres, dont violences sexistes et sexuelles, traitement et suivi par la Commission Nationale Ethique, Fair-play et Déontologie (C.N.E.F.D) et la Commission Nationale de la Citoyenneté, de Lutte contre les Inégalités et les Discriminations (C.N.C.L.I.D.) ;
- Renforcement des dispositifs de formations initiales et continues des pratiquants, des encadrants, des formateurs, des dirigeants, des organisateurs ;
- Renforcement des dispositifs de retours d'expériences et d'enquêtes. Augmentation de la diffusion des données et de leurs analyses ;
- Régulation des organisations collectives (à l'échelle des institutions, des structures et des interventions pédagogiques) et leurs impacts sur les comportements individuels ;
- Création et animation d'un pôle d'études, recherches et innovations fédérales : centre de ressource de données qualitatives et quantitatives, analyses, formalisation de préconisations, diffusions des informations et accompagnement des divisions sportives nationales et ligues régionales.

**Conclusion** : Cette mission régalienne revêt une importance capitale au sein de la fédération. La mise en place des premières actions de sécurisation dans le cadre du système global de prévention occupe donc naturellement une part très importante des actions fédérales ; d'autant que le dispositif demande une forte adaptation et appropriation par l'institution sportive. Ainsi, afin de conduire le pratiquant vers une prise de conscience de ses actes incohérents et lui permettre d'aller vers l'autonomie, il est nécessaire :

- D'aider le pratiquant à mesurer sans cesse la notion de « balance bénéfice-risque » en sports de combat (au regard contrôle des mouvements, à la motivation et à la régulation des fonctions cognitives et émotionnelles) ;
- D'autre part, de sensibiliser le pratiquant au sujet de la notion de « biais cognitifs » dont il est victime (raccourcis mentaux inconscients qui entraînent des erreurs de jugement ou de perception) ; et ainsi apporter de nouvelles réponses afin de lui éviter des fonctionnements instinctifs inadaptés.

## Mission 2 : Accompagner le déploiement des politiques publiques au sein de la fédération.

La position d'une fédération s'inscrit spécifiquement dans la dynamique de portage des priorités étatiques. Ainsi, les actions sportives fédérales doivent se traduire par la mise en œuvre des politiques évidentes de sport de haut niveau mais conjointement par la mise en œuvre des politiques de Santé, Féminisation, Jeunes, Parasport, et Développement durable.

Cette posture fédérale est essentielle afin de porter le projet fédéral à un principe d'intérêt général auquel le sport en général et nos disciplines de sports de combat et arts martiaux contribuent.

### Mission 3 : Accompagner le déploiement du projet fédéral et de ses axes prioritaires.

Dans le cadre de la nouvelle période inter-olympiades de quatre saisons, des intentions politiques fortes sont affichées en matière de sécurisation des pratiques, de pérennisation des espaces de pratiques, d'animation des territoires et d'accessibilité aux publics éloignés de nos pratiques.

Depuis cette nouvelle période inter-olympiades, la FSC a affiché l'ambition de valoriser les orientations suivantes : le sport de haut niveau, la formation d'enseignant de club, la formation d'officiel et le perfectionnement des cadres techniques et formateurs

#### **Projet de performance fédéral (Sport de haut niveau et compétition)**

En matière de pratique de performance : veiller tout particulièrement à la préparation des épreuves des championnats du Monde et d'Europe, pour lesquelles assurerez d'offrir aux athlètes et à leur encadrement les conditions de préparation et de participation optimales pour permettre la plus haute performance.

Au-delà de la mise en place des staffs et des collectifs, vous veillerez à la situation individuelle des sportifs en apportant le plus grand soin à leur accompagnement sportif, médical et socio-professionnel. Afin qu'ils puissent se projeter sereinement dans la très haute performance, et envisagerez avec eux un projet de vie inscrit sur le long terme et adapté à leurs ambitions et leurs ressources. Veiller également à la détection et l'accompagnement des jeunes talents sur le long terme notamment au travers de la mise en place d'une politique d'identification des potentiels et d'un parcours de performance incluant les clubs et les structures d'entraînement sur l'ensemble du territoire.

Dans le secteur du sport de haut niveau, vos priorités porteront sur :

Maintien de l'excellence française dans toutes les disciplines ;

Implications fortes dans les instances internationales, notamment dans la perspective de sécuriser les pratiques ;

Consolidation du réseau de détection fondé sur l'identification et la mise en réseau des sportifs, des encadrants et des structures ;

Consolidation des dispositifs d'accompagnement des sportifs dans leur triple projet de vie, sportifs et scolaire professionnel.

**Formation :** il est du ressort de la fédération de veiller au développement du plan de formation des acteurs du sport et à leur accompagnement dans la voie de l'emploi au sein des structures associatives affiliées. Pour ce faire, veiller au déploiement d'une offre de formation fédérale satisfaisante et à la mise en œuvre cohérente des diplômes sur le territoire. Il est d'assurer également de la formation initiale et continue dans les écoles de formation régionales. Sur ce secteur, les priorités relatives à votre fédération sont :

Déploiement numérique des formations initiales et continues pour cinq cibles identifiées :

- Pratiquants (formation lors de stages techniques régionaux et sensibilisation à la fonction d'officiel),

- Encadrants bénévoles,
- Formateurs en charge des dispositifs de formation des encadrants ("école régionale des cadres"),
- Dirigeants associatifs des échelles locales, départementales, régionales et nationales,
- Organisateurs d'évènement sportifs du local à l'international : formation des rôles clés (logistique et sécurité).
- Animation des Territoires : accompagnement des stratégies de développement local ;

### **Indicateurs de réussite du projet fédéral :**

- Augmentation massive du nombre de journées stagiaires en formation (initiale et continue) ;
- Multiplication des manifestations sportives dans les territoires ;
- Réduction massive du nombre d'incidents et d'accidents, notamment dans les pratiques encadrées.

## Mission 4 : Manager les ressources humaines et accompagner les évolutions institutionnelles.

Le contexte historique de la fédération impose de mener de front une double évolution dans les orientations prises en matière de ressources humaines comme dans la restructuration des services au sein de la fédération.

La gestion des équipes en place, la réorientation des missions et le recrutement de profils aux compétences adaptées aux besoins est donc une priorité.

On assiste à une nouvelle ère en matière de ressources humaines dans la mesure où la recherche de profils à compétences (communicationnelles, informatiques, juridiques, etc.), qui ne sont ni spécifiquement des éducateurs sportifs ou des agents administratifs, devient indispensable pour construire des services plus opérationnels et capables de répondre aux exigences nouvelles.

FIN